



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-032-2026-01

PUBLIÉ LE 19 JANVIER 2026

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris /

IDF-2026-01-16-00003 - Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE PARIS 11ème (3 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile
de France et du département de Paris

IDF-2026-01-16-00003

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE
PARIS 11ème

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE
DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS 11 E
6 rue de Paganini
75020 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable public, M. Cédric POISSONNIER, Inspecteur principal des finances publiques, responsable par intérim du service des impôts des entreprises de PARIS 11 E,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M Louis DA SILVA, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 11 E, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
KACHIAN Laurent	inspecteur	15 000 €	15 000 €
LALIEU Aurélie	inspecteur	15 000 €	15 000 €
ZHAO-MARTY Lingyun	inspecteur	15 000 €	15 000 €
BARTHELEMY Hervé	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BILLY Agnès	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BOUAZZAOUI Rhiselaine	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BOZONNET Jérôme	contrôleur	10 000 €	10 000 €
DANTON-VENUS Liliane	contrôleur	10 000 €	10 000 €
DESROZIER Gilles	contrôleur	10 000 €	10 000 €
EL AHMADI Abdelmajid	contrôleur	10 000 €	10 000 €
EL'ADARI Catherine	contrôleur	10 000 €	10 000 €
FANTON Jean-Marc	contrôleur	10 000 €	10 000 €
GIRARD Patricia	contrôleur	10 000 €	10 000 €
GOVIGNON Anne	contrôleur	10 000 €	10 000 €
KWOON Alexandre	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LASTERIE Emmanuel	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LEBLANC Valérie	contrôleur	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LECULIE Christelle	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LEREMON Justine	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MARQUES Stephen	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MASALA Christine	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MAZAUD Céline	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MOSCOSO Ingrid	contrôleur	10 000 €	10 000 €
PRIETO François	contrôleur	10 000 €	10 000 €
PUCINO Clémence	contrôleur	10 000 €	10 000 €
ROUX Jean-Luc	contrôleur	10 000 €	10 000 €
THOMAS Christophe	contrôleur	10 000 €	10 000 €
WIECZOREK Véronique	contrôleur	10 000 €	10 000 €
YEW NGAN LUN Corinne	contrôleur	10 000 €	10 000 €
DERNONCORT Elodie	agent	2 000 €	2 000 €
WOUCTERS Nathalie	agent	2 000 €	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 16 janvier 2026,

Le comptable par intérim du service des impôts des entreprises de Paris 11ème arrondissement

Signé

Cédric Poissonnier